

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des transports et du tourisme

2008/2007(INI)

4.6.2008

AMENDEMENTS 1 - 79

Projet de rapport
Josu Ortuondo Larrea
(PE404.591v01-00)

Politique portuaire européenne
(2008/2007(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Tiret 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu l'article 299, paragraphe 2, du traité CE,

Or. pt

Amendement 2
Pedro Guerreiro, Georgios Toussas

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A. considérant l'importance que revêt le débat sur les services portuaires au niveau de l'Union européenne, comme en témoigne le rejet, par le Parlement européen, de deux propositions de directive¹ à ce sujet en 2003 et 2006;

Or. pt

Amendement 3
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que la dimension internationale de ce secteur se prête à une

C. considérant que la dimension internationale de ce secteur se prête à une politique au niveau communautaire **en**

¹ COM(2001)0035 et COM(2004)0654.

politique au niveau communautaire,

faveur des ports européens, comportant la valorisation de leurs avantages géopolitiques comparatifs,

Or. el

Amendement 4
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la politique européenne en faveur des ports, ayant pour objectifs le renforcement de la compétitivité des transports maritimes et la fourniture de services modernes de haut niveau, doit promouvoir les quatre aspects suivants: sécurité, rapidité des prestations, faiblesse des coûts, respect de l'environnement,

Or. el

Amendement 5
Roberts Zile

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant les défis futurs qui se présentent pour les ports européens, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mondialisation, du développement durable, de l'emploi, du financement, ainsi que de l'accès au marché et de l'administration,

E. considérant les défis futurs qui se présentent pour les ports européens, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mondialisation, du développement durable, de l'emploi, du financement, ainsi que de l'accès au marché et de l'administration, *de même que les mesures anticoncurrentielles et discriminatoires prises par des pays tiers sur les marchés géographiques concernés,*

Amendement 6
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant les défis futurs qui se présentent pour les ports européens, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mondialisation, du développement durable, de l'emploi, du financement, ainsi que de l'accès au marché et de l'administration,

Amendement

E. considérant les défis futurs qui se présentent pour les ports européens, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mondialisation, du développement durable, de l'emploi ***et des conditions sociales, notamment en matière de sécurité et d'apprentissage tout au long de la vie***, du financement, ainsi que de l'accès au marché et de l'administration,

Or. pt

Amendement 7
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant l'importance ***de l'infrastructure*** et ***des*** connexions avec l'arrière-pays pour les ports,

Amendement

I. considérant l'importance ***que revêtent*** pour les ports ***les infrastructures modernes*** et ***les*** connexions avec l'arrière-pays ***et avec les îles***,

Or. el

Amendement 8
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant les caractéristiques et la situation spécifique des régions ultrapériphériques, qui rendent nécessaire une adaptation de la politique des transports maritimes de l'UE aux contraintes permanentes qui affectent ces régions,

Or. pt

Amendement 9

Georgios Toussas, Pedro Guerreiro

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. accueille favorablement la communication précitée de la Commission sur une politique portuaire européenne;

supprimé

Or. el

Amendement 10

Georgios Toussas, Pedro Guerreiro

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. félicite la Commission de son approche pendant l'élaboration de cette communication, en particulier le processus extensif de consultation lors de la préparation de cette dernière;

2. rejette l'approche adoptée dans la communication de la Commission, car elle vise à favoriser de manière indirecte la libéralisation des services portuaires aux niveaux de l'Union européenne et des États membres;

Or. el

Amendement 11
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. félicite la Commission de son approche pendant l'élaboration de cette communication, en particulier le processus extensif de consultation lors de la préparation de cette dernière;

Amendement

2. félicite la Commission de son approche pendant l'élaboration de cette communication, en particulier le processus extensif de consultation lors de la préparation de cette dernière, ***notamment à l'échelon des autorités régionales et locales***;

Or. pt

Amendement 12
Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. se félicite du choix de la Commission de privilégier des mesures juridiques non contraignantes, comme la publication d'orientations et la suppression des obstacles administratifs, plutôt que d'introduire une nouvelle législation;

Or. en

Amendement 13
Georgios Toussas, Pedro Guerreiro

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle l'importance *fondamentale* du secteur portuaire *dans l'Union européenne, des points de vue économique, commercial, social, environnemental et stratégique*;

Amendement

3. rappelle l'importance *stratégique* du secteur portuaire *pour le développement économique et social et pour la défense et la souveraineté de chacun des États membres; estime en conséquence que les ports doivent constituer un bien public; exprime son opposition catégorique à toute forme de cession de tout service portuaire à des entreprises privées, en tant qu'absolument incompatible avec l'intérêt public*;

Or. el

Amendement 14
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle l'importance fondamentale du secteur portuaire dans l'Union européenne, des points de vue économique, commercial, social, environnemental et stratégique;

Amendement

3. rappelle l'importance fondamentale du secteur portuaire dans l'Union européenne, des points de vue économique, commercial, social, environnemental et stratégique, *le marché mondial étant soumis à des flux d'investissements externes qui exigent des mécanismes adéquats pour assurer la transparence*;

Or. pt

Amendement 15
Pedro Guerreiro, Georgios Toussas

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. s'oppose à toute nouvelle tentative de libéralisation des services portuaires dans l'Union européenne, notamment par l'application des règles de concurrence régissant le marché intérieur (en particulier, en ce qui concerne les "financements publics", les "concessions portuaires", les "services technico-nautiques" et les "services de manutention de fret") à ce service public, qui revêt une importance stratégique dans différents États membres;

Or. pt

Amendement 16
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. est convaincu de l'importance du rôle de la Commission afin de garantir que tous les ports européens puissent être exploités au maximum de leur potentiel; souligne cependant que la Commission devrait s'abstenir de toute politique interventionniste qui viserait, directement ou indirectement, à réorienter le trafic en Europe;

Or. en

Amendement 17
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. approuve l'intention de la Commission de publier des orientations concernant la mise en œuvre de la législation environnementale communautaire dans le cas de l'aménagement des ports;

Amendement

4. approuve l'intention de la Commission de publier des orientations concernant la mise en œuvre de la législation environnementale communautaire dans le cas de l'aménagement des ports ***et de leurs infrastructures, l'objectif principal étant la protection de l'environnement marin et des territoires qui entourent les ports;***

Or. el

Amendement 18

Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. approuve l'intention de la Commission de publier des orientations concernant la mise en œuvre de la législation environnementale communautaire dans le cas de l'aménagement des ports;

Amendement

4. approuve l'intention de la Commission de publier des orientations concernant la mise en œuvre de la législation environnementale communautaire dans le cas de l'aménagement des ports; ***demande instamment à la Commission de publier ces orientations avant la fin 2008;***

Or. en

Amendement 19

Michael Cramer, Ian Hudghton

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. considère que les ports et la nature peuvent coexister de manière durable et invite la direction générale de l'environnement à travailler de concert avec

Amendement

5. considère que les ports et la nature peuvent coexister de manière durable, ***étant donné que la destruction de la nature occasionne souvent des préjudices***

ses collègues de la direction générale des transports sur ces orientations;

économiques dans d'autres secteurs, comme le tourisme, l'agriculture et la pêche, et invite par conséquent le commissaire aux transports à travailler d'une manière intensive avec le commissaire à l'environnement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et de ces orientations sur les ports européens et l'environnement;

Or. en

Amendement 20
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. note en particulier que la Commission est préoccupée par le déséquilibre des mouvements maritimes commerciaux constaté en Europe, mais prend également note de la diversité du secteur portuaire et de la croissance des ports de taille petite et moyenne en Europe; considère en outre que la Commission doit prendre en compte les importants changements attendus dans le trafic maritime international suite aux évolutions technologiques dans ce secteur, à l'élargissement du canal de Panama et à l'augmentation de la taille et de la capacité des navires qui auront, sans aucun doute, des effets importants sur le secteur;

Amendement

7. prend note de la diversité du secteur portuaire, y compris en ce qui concerne l'ampleur des flux de transport, ainsi que de la croissance des ports de petite et de moyenne taille en Europe; considère que, dans ses décisions, la Commission doit tenir compte des importants changements attendus dans le trafic maritime international à la suite des évolutions technologiques dans ce secteur, de l'élargissement du canal de Panama et de l'augmentation de la taille et de la capacité des navires;

Or. nl

Amendement 21
Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. note en particulier que la Commission est préoccupée par le déséquilibre des mouvements maritimes commerciaux constaté en Europe, mais prend également note de la diversité du secteur portuaire et **de** la croissance des ports de *taille* petite et moyenne en Europe; considère en outre que la Commission doit *prendre en compte les* importants changements attendus dans le trafic maritime international suite *aux* évolutions technologiques dans ce secteur, à l'élargissement du canal de Panama et à l'augmentation de la taille et de la capacité des navires qui auront, sans aucun doute, des effets importants sur le secteur;

Amendement

7. attire l'attention sur la diversité du secteur portuaire et **sur** la croissance des ports de petite et *de* moyenne *taille* en Europe; considère en outre que la Commission doit *tenir compte des* importants changements attendus dans le trafic maritime international *à la suite des* évolutions technologiques **et économiques** dans ce secteur, *de* l'élargissement du canal de Panama et *de* l'augmentation de la taille et de la capacité des navires qui auront, sans aucun doute, des effets importants sur le secteur;

Or. en

Amendement 22

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

7 bis. invite la Commission à effectuer un suivi systématique du développement des nouvelles technologies et méthodes de gestion mises en œuvre à l'échelle internationale pour les ports et pour les terminaux de navires, de conteneurs, de passagers et de moyens de transport terrestres, afin de promouvoir des politiques et des initiatives en faveur du développement des ports communautaires et de l'amélioration de leur rentabilité et de leur productivité, dans leur propre intérêt et au bénéfice des utilisateurs;

Or. el

Amendement 23
Maria Eleni Koppa

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne le rôle social et culturel joué par les ports pour la population de l'arrière-pays et estime qu'il est indispensable de mieux informer le public de l'importance des ports en tant que moyens de développement;

Or. el

Amendement 24
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. estime que la sécurité juridique du cadre juridique communautaire en matière maritime, qui découle du cadre juridique international, dépend de l'approbation rapide du "paquet maritime" ERIKA III;

Or. pt

Amendement 25
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. estime que le transport maritime et

8. estime que le transport maritime et

fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, et en ce sens estime également qu'il serait souhaitable d'avoir une **planification au niveau communautaire assurant** une meilleure exploitation des capacités de transport dans les domaines du cabotage et du transport fluvial, ainsi que leurs connexions avec des modes de transport terrestre et aérien;

fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, **d'où la nécessité de favoriser la création et l'interconnexion des ports avec les plateformes logistiques de l'arrière-pays ainsi qu'avec les "ports secs"**, et en ce sens estime également qu'il serait souhaitable d'avoir une **meilleure participation comodale des ports en relation tant avec les réseaux transeuropéens de transport qu'avec les futurs corridors verts européens, qui assure** une meilleure exploitation des capacités de transport dans les domaines du cabotage et du transport fluvial, ainsi que leurs connexions avec des modes de transport terrestre et aérien;

Or. es

Amendement 26 **Johannes Blokland**

Proposition de résolution **Paragraphe 8**

Proposition de résolution

8. estime que le transport maritime et fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, **et en ce sens estime également qu'il serait souhaitable d'avoir une planification au niveau communautaire assurant une meilleure exploitation des capacités de transport dans les domaines du cabotage et du transport fluvial, ainsi que leurs connexions avec des modes de transport**

Amendement

8. estime que le transport maritime et fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port; **soutient par conséquent la Commission dans son intention d'évaluer l'état des liaisons des ports avec l'arrière-pays, les besoins en la matière et leurs incidences sur l'équilibre des flux de trafic, à l'occasion de l'examen à mi-parcours du réseau transeuropéen de transport, en 2010¹;**

¹ Article 19 du règlement (CE) n° 680/2007.

terrestre et aérien;

Or. nl

Amendement 27

Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime que le transport maritime et fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, et en ce sens estime également qu'il *serait* souhaitable d'avoir une planification au niveau communautaire *assurant une meilleure exploitation des capacités de transport dans les domaines du cabotage et du transport fluvial, ainsi que leurs connexions avec des modes de transport terrestre et aérien;*

Amendement

8. estime que le transport maritime et fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, et en ce sens estime qu'il *n'est pas* souhaitable d'avoir une planification au niveau communautaire *du trafic et des connexions entre les ports et l'arrière-pays, vu le bon fonctionnement des mécanismes du marché et l'environnement concurrentiel dans lequel la plupart des ports évoluent aujourd'hui;*

Or. en

Amendement 28

Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. estime que le transport maritime et fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, et en ce sens estime également qu'il serait souhaitable

Amendement

8. estime que le transport maritime et fluvial ne peut pas être considéré séparément des transports terrestre et aérien et que la liaison avec l'arrière-pays est d'une très grande importance pour le succès commercial d'un port, et en ce sens estime également qu'il serait souhaitable

d'avoir une planification au niveau communautaire assurant une meilleure exploitation des capacités de transport dans les domaines du cabotage et du transport fluvial, ainsi que leurs connexions avec des modes de transport terrestre et aérien;

d'avoir une planification au niveau communautaire assurant une meilleure exploitation des capacités de transport dans les domaines du cabotage et du transport fluvial, ainsi que leurs connexions avec des modes de transport terrestre et aérien, ***de façon à garantir une véritable politique des transports qui soit cohérente;***

Or. pt

Amendement 29
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. considère que l'un des objectifs de l'examen à mi-parcours du réseau transeuropéen de transport en 2010 doit être d'intégrer le transport maritime et fluvial avec le transport terrestre à travers les ports européens;

Amendement

supprimé

Or. nl

Amendement 30
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. considère que l'un des objectifs de l'examen à mi-parcours du réseau transeuropéen de transport en 2010 doit être d'intégrer le transport maritime et fluvial avec le transport terrestre à travers les ports européens;

Amendement

9. considère que l'un des objectifs de l'examen à mi-parcours du réseau transeuropéen de transport en 2010 doit être d'intégrer le transport maritime et fluvial avec le transport terrestre à travers les ports européens; ***dans la perspective de cet examen, invite la Commission à inclure, en concertation avec les États***

membres, des projets destinés à tirer parti des nouvelles possibilités offertes par l'accès de l'Union européenne à la mer Noire et au Danube, qui est une voie importante pour la navigation intérieure;

Or. ro

Amendement 31
Roberts Zile

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. constate que les ports européens entrent en concurrence avec des ports de pays tiers qui ne sont souvent pas soumis aux mêmes règles que les ports de l'Union;

Amendement

10. constate que les ports européens entrent en concurrence avec des ports de pays tiers qui ne sont souvent pas soumis aux mêmes règles que les ports de l'Union *et que ceux-ci subissent également les effets de politiques discriminatoires, par exemple sur le plan tarifaire, mises en œuvre par les pays tiers voisins;*

Or. en

Amendement 32
Maria Eleni Koppa

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

10 bis. invite la Commission à se pencher à nouveau sur les questions de sécurité portuaire et à tenir compte, en ce qui concerne la compétitivité des ports européens, de l'augmentation des coûts;

Or. el

Amendement 33
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. accueille favorablement l'intention de la Commission de recenser les problèmes rencontrés par les ports européens dans ce domaine et invite la Commission à considérer l'élaboration d'un registre de ces problèmes afin d'aborder les problèmes générés par la concurrence avec les ports de pays tiers de manière spécifique;

Amendement

11. accueille favorablement l'intention de la Commission de recenser les problèmes rencontrés par les ports européens dans ce domaine et invite la Commission à considérer l'élaboration d'un registre de ces problèmes afin d'aborder les problèmes générés par la concurrence avec les ports de pays tiers de manière spécifique;
demande à la Commission de présenter un rapport sur ces problèmes au Parlement européen, ainsi que des propositions législatives destinées à les résoudre, afin de mettre en œuvre une politique portuaire efficace au niveau de la Communauté;

Or. ro

Amendement 34
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. accueille favorablement l'intention de la Commission de recenser les problèmes rencontrés par les ports européens dans ce domaine et ***invite la Commission à considérer l'élaboration d'un registre de ces problèmes afin d'aborder les problèmes générés par la concurrence avec les ports de pays tiers de manière spécifique;***

Amendement

11. accueille favorablement l'intention de la Commission de recenser les problèmes rencontrés par les ports européens dans ce domaine et ***la prie instamment d'inscrire cet inventaire dans le cadre des discussions sur les relations maritimes extérieures de la Communauté;***

Or. nl

Amendement 35
Roberts Zile

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. accueille favorablement l'intention de la Commission de recenser les problèmes rencontrés par les ports européens dans ce domaine et invite la Commission à considérer l'élaboration d'un registre de ces problèmes afin d'aborder les problèmes générés par la concurrence avec les ports de pays tiers de manière spécifique;

Amendement

11. accueille favorablement l'intention de la Commission de recenser les problèmes rencontrés par les ports européens dans ce domaine et invite la Commission à considérer l'élaboration d'un registre de ces problèmes afin d'aborder les problèmes générés par la concurrence avec les ports de pays tiers de manière spécifique, ***ainsi que les mesures anticoncurrentielles et discriminatoires prises par les pays voisins de l'Union;***

Or. en

Amendement 36
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que les nouvelles technologies, notamment l'informatique, sont des éléments clés permettant aux ports européens, ***déjà soumis à des pressions dues à la concurrence avec des ports de pays tiers mais également, pour certains, au manque d'espace pour se développer,*** d'accroître leur efficacité et leur *profitabilité;*

Amendement

13. estime que les nouvelles technologies, notamment l'informatique, sont des éléments clés permettant aux ports européens d'accroître leur efficacité, ***leur viabilité*** et leur *rentabilité;*

Or. nl

Amendement 37
Marian-Jean Marinescu

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande instamment à la Commission et aux États membres d'accélérer, via les organes appropriés, la mise en œuvre de systèmes de pilotage à distance afin d'accroître l'efficacité et la sécurité de la gestion du trafic dans les ports et les rades;

Or. en

Amendement 38
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne la nécessité de mettre en place une coopération avec des pays tiers pour élaborer et présenter des programmes communs de développement, de coordination et de transfert de savoir-faire entre ports voisins;

Or. el

Amendement 39
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. encourage la Commission à poursuivre la recherche et l'innovation dans ce secteur

14. encourage la Commission à poursuivre la recherche et l'innovation dans ce secteur

PE407.658v01-00

20/41

AM725921FR.doc

à travers les programmes cadres de l'Union, et invite la Commission et les États membres à soutenir la recherche dans les domaines de la sécurité, afin de réduire le plus possible le nombre d'accidents, et de la logistique, afin d'améliorer l'utilisation de l'espace dans les ports ainsi que l'environnement afin de réduire, entre autres, les émissions de CO₂ et la pollution causée par les déchets;

à travers les programmes cadres de l'Union, et invite la Commission et les États membres à soutenir la recherche dans les domaines de la sécurité, afin de réduire le plus possible le nombre d'accidents, et de la logistique, afin d'améliorer l'utilisation de l'espace dans les ports ainsi que l'environnement afin de réduire, entre autres, les émissions de CO₂ et la pollution causée par les déchets; **demande à la Commission et aux États membres de se prononcer favorablement sur les propositions dont l'OMI est saisie et qui consistent à remplacer le carburant actuel par le diesel d'ici à 2020 ainsi que sur la possibilité d'inclure le secteur maritime dans le système d'échange de droits d'émission;**

Or. es

Amendement 40
Maria Eleni Koppa

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. encourage la Commission à poursuivre la recherche et l'innovation dans ce secteur à travers les programmes cadres de l'Union, et invite la Commission et les États membres à soutenir la recherche dans les domaines de la sécurité, afin de réduire le plus possible le nombre d'accidents, et de la logistique, afin d'améliorer l'utilisation de l'espace dans les ports **ainsi que l'environnement afin de** réduire, entre autres, les émissions de CO₂ **et** la pollution causée par les déchets;

Amendement

14. encourage la Commission à poursuivre la recherche et l'innovation dans ce secteur à travers les programmes cadres de l'Union, et invite la Commission et les États membres à soutenir la recherche dans les domaines de la sécurité, afin de réduire le plus possible le nombre d'accidents, et de la logistique, afin d'améliorer l'utilisation de l'espace dans les ports; **souligne la nécessité de réduire la pollution atmosphérique afin de combattre le changement climatique; préconise l'utilisation de carburants plus propres pour les navires, de manière à** réduire, entre autres, les émissions de CO₂, **ainsi que l'adoption de mesures supplémentaires pour combattre la**

pollution causée par les déchets;

Or. el

Amendement 41
Marian-Jean Marinescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite la Commission et les États membres à soutenir activement l'amélioration permanente de la flotte de recherche et de sauvetage (SAR) et des autres infrastructures SAR dans les ports, dans le cadre des conventions SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) et SAR et afin de continuer à améliorer la coopération entre les centres de coordination des secours maritimes;

Or. en

Amendement 42
Maria Eleni Koppa

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime qu'il est nécessaire de poursuivre le développement et la promotion des programmes "Clean Ship" et "Clean Port";

Or. el

Amendement 43
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission à envisager des mesures incitatives pour encourager les compagnies maritimes à réduire le nombre de conteneurs vides transportés et à utiliser pleinement cette capacité;

Amendement

15. invite la Commission à envisager des mesures incitatives pour encourager les compagnies maritimes à réduire le nombre de conteneurs vides transportés et à utiliser pleinement cette capacité, ***en tenant compte des besoins réels et spécifiques des clients, de façon à ménager l'environnement,***

Or. es

Amendement 44
Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite ***la Commission*** à envisager des ***mesures incitatives pour*** encourager les compagnies maritimes à réduire le nombre de conteneurs vides transportés et à utiliser pleinement cette capacité;

Amendement

15. invite ***le secteur*** à encourager les compagnies maritimes à réduire le nombre de conteneurs vides transportés et à utiliser pleinement cette capacité;

Or. en

Amendement 45
Ian Hudghton

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter

Amendement

supprimé

une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre dans l'Union;

Or. en

Amendement 46
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre dans l'Union;

Amendement

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre dans l'Union; *fait néanmoins observer que le projet de création d'un espace maritime européen doit inclure la création d'un espace où la concurrence soit fondée sur la qualité, avec des mesures visant à améliorer encore ce secteur d'excellence, notamment pour remédier au problème des pavillons de complaisance, à l'absence d'aides d'État en faveur du secteur maritime ou à leur mauvaise utilisation ou à un recours excessif à celles-ci, ainsi qu'au problème des navires de pays tiers qui ne respectent pas les normes communautaires en matière de droit du travail et d'environnement; estime que ces analyses d'impact doivent faire partie intégrante des actions communautaires visant à établir un cadre pour le dialogue social;*

Amendement 47
Michael Cramer

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. accueille *très* favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la ***création d'un espace européen*** du transport maritime sans ***barrières***, et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre ***dans l'Union***;

Amendement

16. accueille favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la ***mise en place d'une politique européenne*** du transport maritime sans ***frontières*** et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer ***la transparence du financement des ports, la coopération transfrontalière et la coordination de l'utilisation des infrastructures portuaires existantes, ainsi qu'une*** concurrence équitable ***entre les ports et*** entre le transport maritime et le transport terrestre, ***afin d'éviter le recours au transport routier sur de longues distances***;

Or. en

Amendement 48
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être ***d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre dans***

Amendement

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être ***de parachever le marché intérieur dans le domaine du transport maritime***;

l'Union;

Or. nl

Amendement 49

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre dans l'Union;

Amendement

16. accueille très favorablement l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime sans barrières, et estime que le but de cette proposition doit être d'assurer une concurrence équitable entre le transport maritime et le transport terrestre dans l'Union; ***demande également à la Commission de présenter une proposition législative sur la création d'un espace européen du transport maritime;***

Or. ro

Amendement 50

Maria Eleni Koppa

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

16 bis. demande que soient instaurées des mesures incitatives financières pour assurer la création d'infrastructures portuaires et de transports maritimes dans les régions insulaires et reculées de l'Union;

Or. el

Amendement 51
Maria Eleni Koppa

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. invite la Commission à réexaminer et à améliorer les politiques de développement et de soutien du transport maritime à courte distance;

Or. el

Amendement 52
Jeanine Hennis-Plasschaert, Dirk Sterckx

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. accueille favorablement la publication anticipée d'orientations concernant les aides *d'État* en faveur des ports en 2008;

19. accueille favorablement la publication anticipée d'orientations concernant les aides *d'État* en faveur des ports en 2008;
estime que ces orientations devraient couvrir la zone portuaire en tant que telle, moyennant une distinction entre les infrastructures d'accès et de défense, les infrastructures et les superstructures liées au projet, mais pas entre les différentes catégories de ports;

Or. en

Amendement 53
Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. **accueille favorablement la publication anticipée d'orientations** concernant les aides d'Etat en faveur des ports en 2008;

Amendement

19. **demande instamment à la Commission de publier des orientations** concernant les aides d'Etat en faveur des ports en 2008;

Or. en

Amendement 54
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. approuve l'extension des obligations de transparence édictées par la directive 2006/111 de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises¹ **mais invite la Commission à considérer un seuil minimal réduit de recettes annuelles plutôt qu'une obligation absolue;**

Amendement

20. approuve l'extension des obligations de transparence édictées par la directive 2006/111 de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises¹, **et estime qu'une transparence totale est nécessaire, tant pour les ports marchands que pour les ports non marchands; demande par conséquent à la Commission de supprimer complètement le seuil de revenus prévu par la directive 2006/111 afin de créer un véritable marché intérieur du transport maritime qui ne soit pas entravé par des mesures d'aides publiques en faveur des ports;**

Or. nl

Amendement 55
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. approuve l'extension des obligations de transparence édictées par la directive 2006/111 de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises¹ ***mais invite la Commission à considérer un seuil minimal réduit de recettes annuelles plutôt qu'une obligation absolue;***

Amendement

20. approuve l'extension des obligations de transparence édictées par la directive 2006/111 de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises¹;

Or. en

Amendement 56

Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. approuve l'extension des obligations de transparence édictées par la directive 2006/111 de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises¹ ***mais invite la Commission à considérer un seuil minimal réduit de recettes annuelles plutôt qu'une obligation absolue;***

Amendement

20. approuve l'extension des obligations de transparence édictées par la directive 2006/111 de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière dans certaines entreprises¹;

Or. en

¹ JO L 318 du 17.11.2006, p. 17.

Amendement 57
Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, ***mais considère que l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée comme un aide d'État;***

Amendement

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles ***et l'invite également à faire clairement la distinction, dans ses lignes directrices sur les aides d'État aux autorités portuaires, entre:***

- 1. les infrastructures de base qui doivent être financées par l'État (par exemple les digues et les écluses);***
- 2. les infrastructures commerciales qui peuvent être cofinancées par l'État (par exemple les docks et les quais);***
- 3. les superstructures à vocation uniquement commerciale et qui ne peuvent être financées totalement ni partiellement par l'État (par exemple les grues et les entrepôts);***

Or. nl

Amendement 58
Josu Ortuondo Larrea

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence

Amendement

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence

éventuelles, mais considère que *l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier* de marchandises ne *devrait* pas être *considérée* comme *une aide* d'État;

éventuelles, mais considère que *les investissements éventuels des pouvoirs publics en faveur du développement des ports, dans la mesure où ils visent directement à améliorer l'environnement ou à désencombrer et moins utiliser les routes pour* le transport de marchandises, ne *doivent* pas être *considérés* comme *des aides* d'État;

Or. es

Amendement 59
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, mais considère *que l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée comme un aide d'État;*

Amendement

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, mais considère *qu'il est tout aussi important que les ports gérés par une entité publique ou semi-publique disposent d'une autonomie financière suffisante, afin qu'ils puissent utiliser leurs investissements d'une manière efficace et durable, car il s'agit d'un préalable essentiel au parachèvement du marché unique du transport maritime;*

Or. nl

Amendement 60
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, mais considère que l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée comme *un* aide d'État;

Amendement

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, mais considère que l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée comme *une* aide d'État, ***a fortiori lorsqu'elle est jugée indispensable pour assurer la cohésion économique, sociale et territoriale (par exemple dans le cas des îles)***;

Or. el

Amendement 61

Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, mais considère que l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée comme *un* aide d'État;

Amendement

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, mais considère que l'aide aux autorités portuaires afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée comme *une* aide d'État, ***sauf si elle profite à un utilisateur ou à un opérateur unique***;

Or. en

Amendement 62

Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles, ***mais considère que l'aide*** aux autorités portuaires ***afin de développer leur infrastructure portuaire, de réduire la congestion et de diminuer le transport routier de marchandises ne devrait pas être considérée*** comme ***un aide d'État***;

Amendement

21. invite la Commission à faire une étude des flux financiers des pouvoirs publics vers les ports marchands européens afin d'identifier des distorsions de concurrence éventuelles ***et de préciser, dans les lignes directrices sur les aides d'État, les types d'aides accordées*** aux autorités portuaires ***qui ne devraient pas être considérées*** comme ***telles***;

Or. en

Amendement 63

Michael Cramer

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. soutient vigoureusement le rôle des ports gérés par des trusts, détenus au niveau local et ne répondant pas à un objectif de profit, et demande instamment aux autorités locales, régionales, nationales et européennes de prendre des mesures pour les protéger de la ruine étant donné que les intérêts qu'ils présentent sur les plans social, récréatif et touristique vont au-delà de leur fonction économique initiale;

Or. en

Amendement 64
Ian Hudghton

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. soutient vigoureusement le rôle des ports gérés par des trusts, détenus au niveau local et ne répondant pas à un objectif de profit, et demande instamment aux autorités locales, régionales, nationales et européennes de prendre des mesures pour les protéger de la ruine étant donné que les intérêts qu'ils présentent sur les plans social, récréatif et touristique vont au-delà de leur fonction économique initiale;

Or. en

Amendement 65
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

Amendement

22. note, en particulier, l'analyse faite par la Commission en ce qui concerne les concessions portuaires et invite la Commission à tenir compte de l'importance de **la** flexibilité pour les autorités portuaires en la matière, notamment pour le renouvellement des concessions liées à de grands investissements, mais estime que cette flexibilité ne **doit** pas être utilisée pour empêcher la concurrence au sein des ports;

22. note, en particulier, l'analyse faite par la Commission en ce qui concerne les concessions portuaires et invite la Commission à tenir compte de l'importance **d'une marge** de flexibilité pour les autorités portuaires en la matière, notamment pour le renouvellement des concessions liées à de grands investissements, mais estime que cette flexibilité ne **peut** pas être utilisée pour empêcher la concurrence au sein des ports;

Or. nl

Amendement 66
Pedro Guerreiro, Georgios Toussas

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. demande instamment que des initiatives soient prises pour lutter contre la précarité et les risques d'accident dans ce secteur et pour garantir et faire respecter les droits des travailleurs employés dans les ports, notamment en ce qui concerne les emplois assortis de droits, une juste rémunération et des conditions de travail dignes, la protection sociale, les conventions collectives, les droits syndicaux et la formation professionnelle;

Or. pt

Amendement 67
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

Amendement

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs, les concessions et la convention de l'Organisation internationale du travail de 1979 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires;

supprimé

Or. en

Amendement 68
Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs, **les concessions et la convention** de l'Organisation internationale du travail de 1979 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires;

Amendement

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs, **en particulier lors des transferts de concessions; souhaite que ce comité vérifie également la bonne application et la ratification complète des conventions** de l'Organisation internationale du travail **n° 152**, de 1979, sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, **n° 137, sur le travail dans les ports, et n° 145, de 1976, concernant la continuité de l'emploi des gens de mer;**

Or. nl

Amendement 69
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs, les concessions et la convention de l'Organisation internationale du travail de 1979 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires;

Amendement

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs, les concessions et la convention de l'Organisation internationale du travail de 1979 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires; **demande à la Commission de s'assurer de la compatibilité entre la convention 137 de l'OIT et le traité UE, notamment en ce qui concerne le principe de la libre prestation de services, et de faire rapport au PE à ce sujet;**

Amendement 70
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs, *les concessions* et la convention de l'Organisation internationale du travail de 1979 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires;

Amendement

24. encourage la création d'un comité de dialogue social et estime qu'il devrait traiter des sujets liés aux ports, y compris les droits des travailleurs et la convention de l'Organisation internationale du travail de 1979 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires;

Or. nl

Amendement 71
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne l'importance de la protection et du plus haut niveau de formation des travailleurs portuaires;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 72
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. soutient la volonté de la Commission de fournir aux travailleurs portuaires une qualification de base mutuellement reconnaissable afin de soutenir la flexibilité dans ce secteur;

Amendement

26. soutient la volonté de la Commission de fournir aux travailleurs portuaires une qualification de base mutuellement reconnaissable afin de soutenir la flexibilité dans ce secteur; ***à cet effet, dans un premier temps, une comparaison devrait être effectuée entre les différents systèmes de qualifications professionnelles pour les travailleurs portuaires;***

Or. en

Amendement 73
Johannes Blokland

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. soutient la volonté de la Commission de fournir aux travailleurs portuaires une qualification de base mutuellement reconnaissable afin de soutenir la flexibilité dans ce secteur;

Amendement

26. soutient la volonté de la Commission de fournir aux travailleurs portuaires une qualification de base mutuellement reconnaissable afin de soutenir la flexibilité dans ce secteur; ***estime cependant que cette qualification de base ne peut avoir pour effet d'abaisser le niveau moyen de qualification des travailleurs portuaires dans les États membres;***

Or. nl

Amendement 74
Emanuel Jardim Fernandes

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. propose que la question des

qualifications professionnelles et de la formation tout au long de la vie soit examinée avec les partenaires sociaux dans le cadre du futur comité européen de dialogue social;

Or. pt

Amendement 75
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. encourage la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans le secteur portuaire de manière générale et, en particulier, en ce qui concerne l'innovation *et* la formation des travailleurs;

Amendement

27. encourage la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans le secteur portuaire de manière générale et, en particulier, en ce qui concerne l'innovation, la formation des travailleurs *en vue d'améliorer la qualité des services, ainsi que la compétitivité et les mesures visant à attirer les investissements;*

Or. el

Amendement 76
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. considère comme étant de première importance de garder un équilibre entre la libre prestation des services et les demandes spécifiques des ports;

Amendement

28. considère comme étant de première importance de garder un équilibre entre la libre prestation des services et les demandes spécifiques des ports; *estime cependant que la mise en place de services quotidiens de transport de passagers et de marchandises dans toutes les localités situées dans des deltas et des estuaires doit*

devenir une priorité;

Or. ro

Amendement 77

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. considère comme étant de première importance de garder un équilibre entre la libre prestation des services et les demandes spécifiques des ports;

Amendement

28. considère comme étant de première importance de garder un équilibre entre la libre prestation des services et les demandes spécifiques des ports, ***tout en soulignant la nécessité de la coopération entre le secteur public et le secteur privé en vue de leur modernisation;***

Or. el

Amendement 78

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. ***soutient la création d'une*** journée maritime européenne, en particulier ***une*** journée "portes ouvertes" ***qui pourrait encourager*** le public à mieux comprendre le travail et l'importance du secteur portuaire;

Amendement

29. ***salue la création de la*** journée maritime européenne, ***fixée au 20 mai, et soutient*** en particulier ***la mise en place d'une*** journée "portes ouvertes" ***afin d'encourager*** le public à mieux comprendre le travail et l'importance du secteur portuaire;

Or. ro

Amendement 79

Corien Wortmann-Kool, Georg Jarzembowski

Proposition de résolution

Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. demande instamment à la Commission, conformément à la résolution du Parlement du 8 mai 2008 sur le Conseil économique transatlantique, de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que la réglementation américaine relative au scannage de 100 % des cargaisons à destination des États-Unis soit modifiée dans le sens d'une coopération basée sur la reconnaissance mutuelle des "opérateurs économiques agréés" et de normes de sécurité convenues par l'Organisation mondiale des douanes (programme C-TPAT et cadre SAFE); appelle la Commission à évaluer les coûts potentiels pour les entreprises et pour l'économie de l'UE de la mesure relative au scannage de 100 % des conteneurs à destination des États-Unis ainsi que l'impact potentiel de cette mesure sur le fonctionnement des douanes;

Or. en